



Fermeture entreprise - Huissier et intérêts

Par alilly, le 18/06/2018 à 12:28

Bonjour, rnEn 2006, fermeture de ma société avec dette initiale 83.000€ (activité de 1999 à 2006 avec près de 15 employés) rnEn 2007, un remboursement de 28.000€ rnEn 2008, jugement de verser 100€/mois, plus n'était pas possible. rnDepuis 2008, tous les mois je verse donc 100€ et continue toujours à les verser. rnA ce jour, j'ai remboursé près de 40.000€ (1er versement de 28k€ compris) rnEn 2017, l'huissier m'envoie un commandement de payer immédiatement 43.000€. rnNe sachant pas à quoi cela correspond, je lui ai demandé un décompte, à la lecture je constate que les intérêts s'élèvent à 26.000€ ! rnLors d'une conversation téléphonique avec cet huissier : si je paye 30.000€ de suite, on ne parlerait plus de la différence. Bien entendu impossible !!!! rnEn 2018, pas plus tard que la semaine dernière, il m'envoie un courrier « manifestement insuffisant » et me réclame 200€. En a-t-il le droit ? (A l'heure actuelle mes moyens le permettent). rnEntre 2008 et 2018, j'ai eu à une ou deux reprises des commandements de payer, et bien sûr les frais des actes sont facturés à des prix exorbitants. rnPour venir à ma situation actuelle, je suis seule avec 2 enfants, sans pension, je suis séparée de mon mari qui est parti s'installer à l'étranger (pays avec lequel il n'y a pas d'accord avec la France pour réclamer en cas de dette). Je ne suis pas propriétaire et je n'ai pas d'autre dette. rnJe ne suis bien entendu pas contre le fait de rembourser.... Mais emprunter 30.000€ c'est impossible et de surcroît, je n'ai pas de co-emprunteur, aucune banque ne prête pour rembourser une dette. rnJe suis prête à payer encore 15 ans / 20 ans, mais que faire face aux intérêts? rnCette histoire me poursuit de plus de 12 ans, jamais je ne pourrais tourner la page... rnMon avocat m'avait conseillé lors de la fermeture d'attaquer la banque pour soutien abusif. rnJe n'avais pas cette force et les moyens de me battre contre ma banque. rnAu secours, je ne sais pas quoi faire et jusque ma mort je n'aurais pas fini de payer. rnEt surtout m'entendre dire que si je ne suis plus là, mes enfants continueront de payer à ma place !!!!! rnPS : il est inutile de me parler de mon mari, le sujet n'est pas là !!! rnMerci d'avance pour votre aide. rnBien à vous,